

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉROS 260-2024, 263-2024, 264-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, Jessy Létourneau, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil municipal de Saint-Chrysostome a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2024, les règlements suivants :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 260-2024 FIXANT LES TARIFS POUR LES FEUX DE VÉHICULES ET LES ACCIDENTS ROUTIERS;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 263-2024 SUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 264-2024 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES;

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal de la Municipalité sis au 624, rue Notre-Dame, 2^e étage durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À SAINT-CHRYSTOSTOME, ce 23 octobre 2024.



Jessy Létourneau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jessy Létourneau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 16h le 23 octobre 2024 sur le site internet de la municipalité au www.mun-sc.ca onglets *Services aux citoyens / Greffe et administration / Avis public* et sur le babillard de l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23 octobre 2024.



Jessy Létourneau
Directeur général et greffier-trésorier